



APPEL DE CANDIDATURES POMPIERS VOLONTAIRES

Depuis le 1er janvier 2016, le territoire de la desserte incendie est assurée par la brigade d'Adstock et couvre l'entièreté du territoire de la Municipalité. Notre brigade dispose de plusieurs équipements, offre le service de sauvetage hors-route (sauvetage en forêt, désincarcération et bientôt sauvetage nautique) et collabore avec les Municipalités d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus. Actuellement, nous sommes à la recherche de personnes intéressées à exercer le métier de pompier volontaire à la Municipalité d'Adstock.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA TÂCHE

Sous l'autorité du chef-pompier, les candidats que nous désirons recruter possèdent les caractéristiques suivantes :

- posséder la certification de «Pompier 1» ou intéresser à suivre la formation (aux frais de la Municipalité);
- demeurer sur le territoire de la municipalité ou dans un rayon compris entre 5 et 10 kilomètres de toutes limites de la Municipalité ou travailler dans une entreprise ayant pignon sur rue sur le territoire de la Municipalité;
- détenir un permis de conduire valide, de préférence une classe 3 (un atout);
- posséder son propre véhicule pour assurer ses déplacements sur le territoire;
- détenir un certificat attestant un niveau d'étude de secondaire 5 ou l'équivalent;
- la capacité de travailler en équipe et sous un minimum de supervision;
- une bonne forme physique;
- se soumettre à un test médical ou fournir un certificat récent;

RÉCEPTION DES CURRICULUM VITAE

Si vous croyez posséder tous ces critères et avez le goût de servir comme pompier volontaire, faites nous parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation motivant votre intérêt à occuper un poste au sein de la brigade incendie à :

Responsable : Julie Lemelin
Courriel : dg@adstock.ca
Téléphone : 418 422-2135, poste 22
Télécopieur : 418 422-2134
Adresse : 35, rue Principale Ouest
Adstock (Québec)
G0N 1S0

La forme masculine est utilisée uniquement en vue d'alléger le texte. Ce concours s'adresse tant à la gent féminine qu'à la gent masculine. Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité en emploi.

